



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPET interne et CAER-CAPET

Section : économie et gestion

Option : comptabilité et finance

Rapport de jury présenté par :

Dominique CATOIR

Inspecteur général de l'Éducation du Sport et de la Recherche

Président du jury

Table des matières

I. Les épreuves du Capet interne et du Caer-Capet section économie et gestion.....	3
1.1 Présentation générale.....	3
1.2 Les sources réglementaires.....	3
1.3 Remarques préalables importantes.....	4
1.4 Les épreuves du CAPET interne économie et gestion option comptabilité et finance.....	4
1.5 Nombre de dossiers évalués et moyennes des candidats	7
1.6 Critères d'évaluation du dossier RAEP	7
1.7 Remarques sur les dossiers RAEP évalués	7
II. Épreuve orale d'admission : exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.....	11
2.1 Présentation générale de l'épreuve.....	11
2.2 Déroulement de l'épreuve	11
2.3 Statistiques d'effectifs et de moyennes.....	12
2.4 Sujets et thèmes proposés.....	12
2.5 Remarques du jury	13
2.6 Conseils aux candidats	15
Annexe : Exemples de sujets - Épreuve orale	17

Le directoire du concours tient à remercier vivement tous les membres du jury pour le professionnalisme et l'esprit avec lequel ils se sont acquittés de leur mission d'évaluateur.

Le jury remercie très chaleureusement la direction et les personnels du lycée Victor HUGO, la division des examens et concours du rectorat de l'académie de Poitiers pour leur disponibilité et l'efficacité avec laquelle ils ont permis la correction de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours ainsi que l'organisation de l'épreuve orale d'admission.

I. Les épreuves du Capet interne et du Caer-Capet section économie et gestion

1.1 Présentation générale

- Calendrier et lieu de la session 2025

Pour la session 2025, le calendrier des activités du CAPET et CAER-CAPET économie et gestion option comptabilité et finance a été le suivant :

- Admissibilité : correction des RAEP : du 13 janvier au 6 février 2025,
- Admission : interrogations orales du 1 au 3 avril 2025.

Les délibérations du jury au terme de chacune des phases et les épreuves d'admission se sont déroulées au lycée Victor Hugo, 10 rue Victor Hugo, 86000 Poitiers.

Statistiques générales

Effectifs, postes et barres d'admission au CAPET et CAER

Éléments	2019		2020		2022		2023		2024		2025	
	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAPET	CAER	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER
Inscrits	163	51	150	49	139	148	55	55	153	57	142	57
Présents	56	29	76	25	64	75	36	39	75	40	67	38
Admissibles	33	20	33	16	32	37	23	24	35	24	39	25
Admis	17	10	13	11	18	20	14	13	20	14	19	14
Postes budgétaires	17	10	13	18	20	20	14	13	20	14	22	14
Seuil d'admission sur 20	9,33	11,67	10,67	11,67	10	10,17	10	10,67	9,67	11	10	10,67

1.2 Les sources réglementaires

L'ensemble des sources réglementaires (conditions d'inscription, nature des épreuves...) est accessible sur le site devenir enseignant du ministère de l'Éducation nationale dédié au recrutement des enseignants du 2nd degré par concours dont les adresses sont les suivantes :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/le-recrutement-par-concours-1265>

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-textes-officiels-de-reference-sur-les-concours-de-recrutement-d-enseignants-1106>

Période d'inscription aux concours du 2nd degré et date limite de dépôt des dossiers RAEP

Inscriptions aux concours du 2nd degré :

Du 1er octobre 2024 à partir de 12h00 au 21 novembre 2024 12h00 (heures de Paris).

Dépôt des dossiers des RAEP via un téléversement dans Cyclades, rubrique « Mes justificatifs » :
au plus tard le 26 novembre 2024 à 23h59 (heure de Paris).

Sources : arrêtés d'ouvertures des concours de la session 2025 ;

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050279474> (concours public),

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050279511> (concours privé),

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050456192> (prolongation des inscriptions - concours public),

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050456201> (prolongation des inscriptions - concours privé).

Chaque session disposant de son propre calendrier, il conviendra de s'informer sur les dates d'inscription et de dépôt de dossier RAEP de la session suivante.

Modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique selon l'arrêté du 25 janvier 2021

Cet arrêté fixe dans son article 11 « Le concours interne comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission. L'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat conformément aux modalités décrites en annexe IV du présent arrêté. Le dossier comportant les éléments mentionnés à cette annexe est adressé par le candidat au ministre chargé de l'éducation nationale dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075536>

1.3 Remarques préalables importantes

Pour l'épreuve d'admissibilité du concours interne du CAPET, qui consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), les candidats devront réaliser un dossier. A cet effet, **une page, qu'ils utiliseront obligatoirement comme page de couverture de leur dossier, leur est fournie. Cette page est disponible dans leur espace candidat sur la plateforme Cyclades.**

« Les candidats ne sont pas autorisés à insérer dans le dossier RAEP des documents (ex : lettre de recommandation, compte-rendu d'inspection, etc.) qui viseraient à influencer le jury à l'aide d'éléments qui sont hors des attentes de l'épreuve. »

1.4 Les épreuves du CAPET interne économie et gestion option comptabilité et finance

A - Épreuve écrite d'admissibilité : le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP) Coefficient 1

Le candidat téléverse son dossier RAEP dans Cyclades suivant les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi **ses activités pédagogiques dans la discipline concernée par le concours**, celle qui lui paraît la plus représentative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. **Cette analyse devra mettre en évidence la didactisation des apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.**

Le candidat présente, commente et analyse les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une séance d'enseignement. Le candidat prendra soin de la situer dans sa progression, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux en vigueur. La séance devra prévoir la transmission des savoirs scientifiques/techniques, les compétences visées et les savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants (transversalité) ou avec des partenaires professionnels. Doivent également être développées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages. La contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes peut être abordée.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord,
- en-tête et pied de page : 1,25 cm sans retrait en début de paragraphe,
- les pages doivent être numérotées en pied de page.

À son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximums pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

B - Épreuve pratique d'admission : exploitation pédagogique d'un thème

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure et 10 minutes maximum (dont exposé : 40 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient 2

Le thème porte sur les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie et/ou l'économie et/ou le management et/ou le droit.

Un sujet est à disposition en annexe.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- Sa maîtrise des savoirs disciplinaires et professionnels,
- Sa connaissance des programmes de la discipline,
- Son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité,
- Sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées,
- Sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie,
- Son aptitude à communiquer oralement.

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Lors de l'entretien, dix minutes maximums pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. »

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capet-interne-et-du-caer-capet-section-economie-et-gestion-652>

Il est conseillé aux candidats de lire avec la plus grande attention les textes officiels. L'arrêté précité permet au candidat de prendre la mesure de l'étendue et de la diversité des missions attachées au métier d'enseignant. Les textes définissant l'épreuve sont quant à eux indispensables aux candidats afin **d'orienter la rédaction du dossier à partir d'une analyse réflexive de leur parcours et de leurs pratiques professionnelles.** De fait, cette réalisation doit être de nature à révéler, à **valoriser la réflexion didactique, les pratiques pédagogiques et la capacité d'analyse du candidat.** La pertinence du choix de la séquence étant particulièrement appréciée, le candidat doit choisir parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît **la plus significative, si possible en lien avec l'option du concours.**

Se présenter à un concours de recrutement constitue un investissement. La réussite suppose que le candidat planifie sa préparation, respecte la définition du dossier et maîtrise les enjeux scientifiques et techniques, pédagogiques et didactiques.

Il appartient au candidat de vérifier auprès des services des examens et concours de son académie qu'il réunit les conditions nécessaires à l'obtention du concours.

1.5 Nombre de dossiers évalués et moyennes des candidats

Nombre de dossiers évalués :	105
- CAPET	67
- CAER	38
Moyenne des dossiers :	9.57
Seuil d'admissibilité :	
- CAPET	9
- CAER	9
Nombre d'admissibles :	64
- CAPET	39
- CAER	25

1.6 Critères d'évaluation du dossier RAEP

Les critères d'appréciation du jury sont les suivants :

- maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- pertinence du choix de l'activité décrite ;
- structuration du propos ;
- prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

1.7 Remarques sur les dossiers RAEP évalués

1.7.1 La forme du dossier RAEP

La forme du dossier doit être conforme et le non-respect des consignes pénalise le candidat.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- strict respect des consignes : nombre de pages maximum (2 maximum + 6 maximum), format de page, police, interligne, marges, présence possible d'annexes (se référer aux textes officiels) ;
- mise en page claire et aérée ;
- effort de présentation du contenu (existence d'un plan, titres explicites, textes justifiés) ;
- qualité de l'expression, orthographe et syntaxe irréprochables ;
- dossier paginé.

Rappel - Le dossier ne doit comporter ni de rapport d'inspection ni de lettre de recommandation.

Les fonctionnalités de l'outil informatique doivent permettre de mettre en valeur le dossier.

Il est offert la possibilité au candidat de joindre à son dossier, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. La pertinence de ces choix et l'intérêt des productions proposées seront

également pris en compte.

1.7.2 La première partie du dossier RAEP

La difficulté de cette première partie (sur 2 pages maximum) réside pour le candidat dans l'équilibre qu'il convient de trouver entre :

- une présentation de son parcours (formation initiale, continue, activités dans l'entreprise, dans l'éducation...),
- et une mise en valeur pertinente des compétences acquises nécessaires à la construction d'une identité professionnelle en lien avec la fonction visée durant ce parcours.

Le jury attend une structuration personnalisée des différentes étapes de son parcours (datées, hiérarchisées) valorisant les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant d'économie-gestion.

Les expériences d'enseignement retenues doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée. Selon la richesse de son parcours, le candidat est invité à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées. Il doit éviter le piège d'un inventaire qui se voudrait exhaustif, mais qui finalement serait sans relief ni analyse.

En synthèse, pour cette première partie, le candidat doit expliciter son parcours professionnel en faisant ressortir les éléments qui lui semblent les plus importants et en soulignant les motivations qui le conduisent à se présenter à ce concours et plus généralement comment il se projette pour assumer les responsabilités qui sont celles d'un enseignant dans la spécialité économie et gestion.

1.7.3 La deuxième partie du dossier RAEP

Dans la deuxième partie du dossier RAEP, il est demandé au candidat de choisir et de présenter une séance de formation. Celui-ci doit avoir conçu et mis en œuvre cette séance, dans une classe donnée. Que le thème présenté soit restreint ou plus transversal, le jury attend la présentation d'une proposition pédagogique personnelle, analysée et argumentée. Cette proposition doit également être précise, basée sur une forte réflexion didactique, cohérente avec un programme ou un référentiel précis et située dans une progression explicitée.

La plupart des dossiers des candidats admissibles présentent des situations d'enseignement pertinentes car contextualisées. Situées dans le cadre d'une progression, elles attestent globalement d'une maîtrise satisfaisante des contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de la spécialité et de l'option du concours) ainsi que des qualités de réflexion didactique et pédagogique.

Les meilleurs dossiers :

- reposent sur de solides fondements scientifiques de gestion finance ;
- mettent en évidence une réflexion didactique et pédagogique et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion ;
- attestent de la capacité du candidat à exercer un regard analytique sur sa pratique professionnelle qui dépasse la simple description des phases de conception et de mise en œuvre de la situation choisie ;
- soulignent la capacité du candidat à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages

- et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement ;
- intègrent, voire mettent l'accent, sur une analyse réflexive, avec la présence d'annexes choisies et pertinentes, portées en référence pour appuyer les démonstrations présentées et permettre au jury de comprendre l'activité présentée ;
 - proposent une évaluation des compétences à acquérir permettant de vérifier l'atteinte des objectifs initiaux et présentent la remédiation mise en œuvre.

Le jury a apprécié :

- dans le travail didactique préalable : la prise en compte des intentions pour les élèves, l'identification des objectifs, des prérequis, la maîtrise des concepts scientifiques et techniques, la cohérence avec le programme ou le référentiel concerné, la justification des choix des documents supports, le souci d'adaptation du contenu au niveau des élèves ;
- lors de la présentation des choix pédagogiques : la présentation d'une argumentation, la justification de la démarche pédagogique et l'articulation des moyens, des outils (la mobilisation des technologies numériques est difficilement contournable mais doit rester raisonnable), des supports mobilisés, la présentation des modalités d'évaluation, par exemple ;
- lors de la présentation de la séance d'une séquence : des éléments concrets permettant de comprendre le travail réalisé avec les élèves (par exemple des productions d'élèves), des annexes permettant d'illustrer la séance (documents proposés aux élèves, évaluation, fiche pédagogique...) ; justification, pertinence des annexes.
- à l'occasion d'une prise de recul portant sur la séance effectuée : l'auto-évaluation du candidat, la proposition de remédiation et d'actions correctrices ;
- que l'activité présentée fasse si possible référence à l'option du concours (comptabilité et finance).

Le jury a regretté :

- un parcours professionnel dont la présentation n'est pas organisée ou incomplète. Le jury doit rapidement pouvoir retracer le parcours du candidat (diplômes, expériences en entreprise et dans l'enseignement) ;
- des présentations soit trop descriptives (« je fais l'appel », « les élèves allument les ordinateurs », etc.), soit trop théoriques (accumulation de théories de sciences de l'éducation) ;
- des présentations trop ambitieuses : les candidats doivent se limiter à une séance et non à la présentation détaillée de la séquence pédagogique ;
- des propositions restant dans le domaine de l'intention pédagogique mais non présentées de manière factuelle et concrète ou non réalisées dans une classe ;
- des annexes non explicitées ou non justifiées car sans lien avec la situation professionnelle proposée, ou une absence totale d'annexes ;
- des propositions issues de manuels scolaires ou de centres de ressources sur lesquelles le candidat n'apporte aucune valeur ajoutée ou aucune analyse critique, voir même que le candidat annonce comme personnelles, ce qui révèle une déficience en matière d'éthique professionnelle ;
- des dossiers développant une séance éloignée des enseignements de comptabilité et finance.

Enfin, cette deuxième partie nécessite une structure pertinente permettant :

- d'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique ;
- de mettre en valeur la réflexion et l'analyse ;
- d'articuler les six pages et les annexes ;
- de faciliter la lecture par des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références utilisées.

Conseils aux candidats

Les candidats doivent veiller à :

- se limiter à une séance qui s'inclut dans une séquence ;
- respecter les règles de forme du dossier explicitement mentionnées par les textes officiels du concours et le présent rapport de jury que le candidat doit impérativement connaître ;
- présenter un dossier structuré, paginé et dont l'expression, la syntaxe et l'orthographe sont irréprochables ;
- démontrer un bon niveau d'expertise scientifique dans le champ de la discipline et dans l'option choisie, comptabilité finance ;
- montrer qu'ils maîtrisent les programmes de la série STMG ;
- faire preuve d'analyse et de recul tout au long de leur démarche pédagogique ;
- mettre en avant les transversalités ;
- présenter une ou des annexes pertinentes qui soient commentées et analysées ;
- démontrer une capacité à intégrer dans leurs pratiques les problématiques éducatives : pratiques d'évaluation, suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation pertinente des technologies numériques au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Tous les candidats n'ont pas forcément une expérience en lien avec la série STMG. Cette situation n'est pas préjudiciable à leur réussite à condition qu'ils démontrent leur capacité à transposer de façon adaptée et réaliste l'activité choisie dans les enseignements de cette série. À cet égard, le jury regrette que trop souvent cette transposition ne soit pas réalisée. Il devient alors difficile d'apprécier le degré de maîtrise des compétences attendues en économie et gestion dans la série STMG.

Le jury attire l'attention des candidats présentant à nouveau le concours.

Cette situation ne doit en aucun cas les dispenser d'une réflexion de fond relative à leur dossier. La qualité de ce dernier est en effet contrainte par la nature même de la situation retenue. Il convient dès lors de s'interroger à nouveau sur le choix de cette situation qui doit permettre de révéler aux jurys les compétences acquises. Un changement de la situation peut ainsi parfois permettre de mieux valoriser l'expérience des candidats au regard des compétences attendues pour ce concours.

II. Épreuve orale d'admission : exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie

2.1 Présentation générale de l'épreuve

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure et 10 minutes maximum (dont exposé : 40 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient 2

Le thème porte sur les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie et/ou l'économie et/ou le management et/ou le droit.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- sa maîtrise des savoirs disciplinaires et professionnels,
- sa connaissance des programmes de la discipline,
- son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité,
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées,
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie,
- son aptitude à communiquer oralement.

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Lors de l'entretien, dix minutes maximums pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

2.2 Déroulement de l'épreuve

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique). Il peut utiliser son ordinateur personnel, sous réserve d'être autonome au plan énergétique (pas de branchement sur une prise de courant), sans accès internet et sans possibilité d'impression (pas d'imprimante).

Lors de l'interrogation, le candidat dispose d'un tableau blanc et peut utiliser son ordinateur portable comme outil de présentation.

Le candidat présente durant 40 minutes au maximum l'exploitation pédagogique du thème proposé. Le questionnement du jury permet ensuite durant 30 minutes, d'obtenir les précisions nécessaires, de permettre au candidat de prolonger et/ou d'approfondir sa réflexion.

L'entretien porte notamment sur les points suivants :

- les fondements scientifiques du thème en cohérence avec l'option comptabilité et finance ;
- les intentions pour les élèves, la démarche d'acquisition des savoirs, connaissances et compétences dans la classe proposée dans le contexte ;
- l'exploitation pédagogique : pratique pédagogique, organisation des activités des élèves, modalités d'évaluation... ;
- la connaissance de l'environnement professionnel : évolution des métiers, environnement technologique, évolution organisationnelle... ;
- la connaissance de la discipline : connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation... ;
- éventuellement, un retour sur le dossier RAEP (10 minutes maximum).

Cet entretien est l'occasion de tester les qualités de communication considérées par ailleurs comme fondamentales pour l'exercice du métier d'enseignant.

2.3 Statistiques d'effectifs et de moyennes

Session 2025	CAPET	CAER
Nombre de candidats admissibles	39	25
Nombre de candidats présents	33	22
Nombre de candidats absents	6	3
Nombre de candidats admis	19	14

2.4 Sujets et thèmes proposés

Lors de cette session, en fonction du jour de passage, les candidats ont eu à traiter quatre sujets dont les thèmes centraux étaient :

- **« Le traitement d'un actif immobilisé corporel », dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale STMG ;**
- **« La TVA et sa traduction comptable dans les opérations d'achats/ventes », dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale STMG ;**
- **« Les choix de financement dans l'analyse de la rentabilité » dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale STMG.**
- **« La mise en œuvre du principe de la partie double » dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale STMG.**

Les sujets étaient contextualisés et l'exploitation pédagogique du thème était guidée par 4 questions auxquelles le candidat devait répondre pendant sa présentation. Chaque sujet comprend la partie du programme sur laquelle porte la question abordée. Une projection en section de technicien supérieur comptabilité gestion peut être l'objet d'une question.

2.5 Remarques du jury

Certains candidats ont su produire d'excellentes prestations tant au cours de l'exposé que lors de l'entretien.

Le jury a apprécié :

- une utilisation raisonnée et réfléchie de la documentation personnelle ;
- une bonne maîtrise des savoirs disciplinaires (notions clés, démarches spécifiques de la discipline). Les concepts sont alors définis avec précision, les points de vigilance identifiés ;
- une démarche didactique réfléchie, raisonnée, mais aussi pragmatique, avec une présentation claire des intentions pour les élèves et un repérage des difficultés d'apprentissage auxquelles les élèves peuvent être confrontés ;
- une réflexion pertinente sur la mise en œuvre pédagogique, l'organisation du travail des élèves, leur mise en activité, le tout illustré de façon très précise et argumentée ;
- des applications proposées réalistes (durée, supports, implication des élèves), adaptées à la complexité des contenus d'apprentissage, aux intentions pour les élèves ;
- une présentation du rôle de l'évaluation dans la progression des élèves, la mise en place d'une remédiation, d'une différenciation pédagogique ;
- la capacité à réfléchir à l'opportunité des transversalités dans une démarche pédagogique réaliste et sans artifice ;
- des propositions pertinentes d'intégration des technologies numériques dans les situations pédagogiques et une argumentation quant à leur rôle dans les apprentissages ;
- une capacité à réfléchir sur l'approche pédagogique spécifique à mettre en œuvre dans une classe de STS pour un même thème ;
- une très bonne connaissance de la gestion de classe et de la réaction des élèves et une bonne prise en compte des contraintes des sujets, relativement à l'hétérogénéité de la classe et au niveau des élèves ;
- la capacité à prendre du recul par rapport à l'enseignement et les évolutions du métier ;
- une capacité d'écoute et d'adaptation.

Le jury a regretté :

- un manque de présentation concrète du questionnement et des supports proposés aux élèves ;
- une présentation orale longue et inutile de la première partie du dossier RAEP ou du parcours professionnel du candidat ;
- une présentation orale trop longue du contexte du sujet ;
- une lecture intégrale des notes ;
- une prise en compte insuffisante des spécificités du contexte d'enseignement énoncées dans le sujet pour adapter et justifier les propositions pédagogiques

(niveau faible des élèves, hétérogénéité de la classe, élèves en situation de décrochage scolaire...);

- des erreurs conceptuelles graves sur des fondamentaux de la spécialité ou des raisonnements erronés ou encore un vocabulaire très approximatif ;
- le manque de discernement dans l'exploitation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont effectué de longues recopies de documents issus de manuels ou ont utilisé des fichiers élaborés à l'avance, sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques ;
- une utilisation des technologies du numérique sans lien réel avec le thème proposé et/ou redondantes, sans réflexion sur leur valeur ajoutée pédagogique ;
- une maîtrise insuffisante des programmes, pour bien saisir et exploiter les intentions du sujet à traiter ;
- la nécessité de devoir attendre les questions pour bien apprécier la profondeur et la maîtrise scientifique des candidats ;
- une présentation trop rare des supports proposés aux élèves.
- une présentation de la séance, en réponse à la question 1, uniquement basée sur les intentions et sans explicitation d'une mise en œuvre ;
- une quasi-absence de connaissances du référentiel de STS Comptabilité-Gestion.
- une posture du candidat parfois inappropriée (exemples : s'asseoir sur la table ...)

2.6 Conseils aux candidats

Le jury recommande aux candidats de se préparer très tôt à cette épreuve et notamment de :

- réfléchir aux ressources dont il aura besoin lors du temps de préparation : le candidat gagnerait, ici, à ne pas se contenter des seuls manuels scolaires et autres fiches pédagogiques types. Il lui revient de prévoir quelques ouvrages de références scientifiques et techniques et professionnels (programmes et référentiels) ;
- connaître les programmes de référence (sciences de gestion et numérique, management, droit et économie en Première STMG, enseignement commun de management sciences de gestion et numérique, enseignement spécifique de gestion et finance, droit et économie en Terminale STMG) et s'intéresser aux contenus du référentiel de BTS Comptabilité et gestion ;
- actualiser et consolider sa connaissance des concepts, techniques et méthodes et théories en lien avec les programmes de référence ;
- réfléchir à l'utilisation pertinente de l'outil numérique (PFI, plateforme collaborative, jeu sérieux, etc...) dans le cadre d'une démarche pédagogique ;
- développer une réflexion didactique et pédagogique en relation avec les enseignements de la série STMG ;
- mener une réflexion sur la place et les différentes formes d'évaluation ;
- connaître les enjeux liés à la série STMG et à la poursuite d'études.

Enfin, à titre d'exemples, quelques conseils pour le jour de l'épreuve, le candidat veillera à :

- apporter une documentation personnelle, pertinente, raisonnée et l'utiliser avec discernement ;
- consacrer le temps de préparation à une lecture précise et analytique du sujet, à une réflexion sur les enjeux scientifiques, pédagogiques et didactiques du thème à traiter ;
- à respecter les consignes de travail ;
- structurer son intervention et à se limiter à une présentation succincte de son parcours en introduction ;
- tenir compte des éléments spécifiques du contexte d'enseignement énoncés dans le sujet et à faire une proposition fondée sur des savoirs scientifiques solides et exposés, ainsi que sur des choix pédagogiques justifiés, adaptés au contexte ;
- mobiliser de façon pertinente les outils numériques pour la présentation ;
- illustrer la séquence de cours présentée à l'aide d'exemples ou de cas comportant si besoin des données quantitatives ;
- justifier le recours ou non aux technologies numériques ;
- proscrire une présentation de cours de type « magistral » ou assimilés et lui préférer des modalités pédagogiques rendant l'élève acteur de ses apprentissages, en précisant les apports de l'enseignant ;
- être à l'écoute des questions du jury de façon à y répondre de manière précise, concise et réfléchie.

Conseils aux candidats (suite)

Enfin, le jury attend des candidats qu'ils fassent preuve de créativité et qu'ils apportent une réelle valeur ajoutée personnelle, plutôt que de présenter des extraits de manuels qu'ils utilisent sans les modifier, ni les critiquer, ni les enrichir.

En conclusion, le jury tient à rappeler que s'il évalue l'exploitation pédagogique d'un thème, celle-ci ne peut se construire sans **une solide maîtrise des connaissances des sciences de gestion (concepts, techniques, méthodes, théories) et notamment de la spécialité comptabilité et finance**. C'est ce socle qui permet de concevoir et de bâtir une réponse de qualité avec une argumentation structurée. Certains candidats ne réussissent pas à concilier le contenu scientifique du thème et son exploitation pédagogique. Ce lien constitue pourtant l'objectif premier de cette épreuve.

Le jury est attaché au respect d'une liberté pédagogique et d'une initiative personnelle. Il regrette donc que les présentations de quelques candidats aillent à l'encontre de ce principe. Encore trop de candidats cherchent à respecter un « modèle standard » qui serait transférable quels que soient le thème, les conditions d'enseignement ou encore la personnalité du professeur. Le candidat éprouve alors beaucoup de difficultés pour sortir de ce cadre, y compris lors de l'entretien qui suit l'exposé.

Le jury conseille aux candidats de **réaliser un réel travail d'approfondissement des savoirs scientifiques**, lesquels ne peuvent se limiter au niveau attendu pour un élève de terminale. Le jury rappelle à cet égard, que **chaque année, le programme du concours est publié et que les savoirs, connaissances attendues sont celles traitées au niveau M1**.

Annexe : Exemples de sujets - Épreuve orale

SESSION 2025

CAPET - CAER

CONCOURS INTERNE

SUJET n° 1

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Comptabilité et finance

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures
- Coefficient : 2
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont :
- exposé : 40 minutes maximum
- entretien : 30 minutes maximum

Lors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP

L'épreuve vise à apprécier :

l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;

sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;

sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;

sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il peut utiliser son ordinateur personnel sur batterie autonome, sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Il peut utiliser un poste informatique de la salle, équipé des applications bureautiques de base.

La compatibilité entre les deux types de matériels et d'applications (personnels d'une part et mis à disposition d'autre part) n'est pas assurée.

Le processus d'investissement

Mise en situation :

Vous exercez dans un lycée général et technologique dans un département rural qui accueille 1 400 élèves et étudiants. Ce lycée intègre deux sections de BTS tertiaires (dont un BTS Comptabilité et gestion).

Vous enseignez dans une classe de terminale STMG, composée de 30 élèves pour laquelle vous êtes l'un des deux professeurs principaux.

Votre service se compose, dans cette classe, de l'enseignement de spécialité Management, Sciences de gestion et du numérique (MSDGN) comprenant le tronc commun ainsi que l'enseignement spécifique de Gestion-finance uniquement pour 10 élèves. En gestion finance, le niveau de la classe est très hétérogène. Une élève souffre de troubles dysgraphiques, qui nécessitent l'utilisation de son ordinateur portable en cours.

Vous disposez pour vos cours de gestion finance d'un horaire hebdomadaire de 4 heures réparties de la manière suivante :

- le mercredi matin de 8 à 10 heures,
- le vendredi après-midi de 14 à 16 heures.

Pour chaque séance, vous disposez d'une salle informatique équipée d'un ordinateur par élève. Les postes sont en réseau et disposent d'un accès à internet, d'une suite bureautique avec tableur, d'un progiciel de gestion intégré installé en mode client-serveur, et ont accès à une imprimante. La salle est également équipée d'un vidéoprojecteur relié au poste informatique du professeur et d'un tableau blanc.

Travail à faire :

Lors de la séquence précédente, vous avez abordé la question 1.2 du programme « Acheter et vendre, quelle traduction comptable ? ».

Vous traitez maintenant la question 1.3 du programme « Investir, quelle traduction comptable ? ».

- 1) **Élaborer une séance de cours qui permette aux élèves de comprendre le traitement d'un actif immobilisé corporel.**
- 2) **Présenter un prolongement en STS comptabilité-gestion concernant le choix de méthode d'amortissement.**
- 3) **Proposer des actions à mener en classe de Première afin de préparer les élèves à une orientation vers les métiers de la gestion.**

Les parents de l'élève dysgraphique vous interpellent via l'ENT pour vous signaler que leur enfant est victime de moqueries régulières vis-à-vis de ses troubles.

- 4) **Expliquer comment vous allez gérer cette situation.**

Extrait du programme de Terminale de management, sciences de gestion et numérique de terminale STMG – Enseignement spécifique de gestion et finance

Thème 1 - Appliquer les règles comptables		
Questions	Notions	Indications complémentaires
1.3 Investir, quelle traduction comptable ?	Processus d'investissement : coût d'acquisition, prix de cession et règlement. Différence actif/charge. Amortissement d'une immobilisation.	L'investissement correspond à un actif qui crée une ressource et se distingue en cela d'une charge. Il exige dans certains cas la mise en place d'un plan d'amortissement. <i>Il s'agit ici d'envisager le traitement comptable d'un actif immobilisé corporel. On se limite au plan d'amortissement selon une approche économique.</i>

2.3.2. Réalisation, enregistrement, contrôle des travaux d'inventaire relatifs aux immobilisations

Données	Savoirs associés	Limites
<ul style="list-style-type: none"> - Idem 2.3.1. + - Les informations relatives aux immobilisations - Eventuellement module gestion des immobilisations du PGI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode d'amortissement, calcul, - Enregistrements comptables liés à ces opérations, - Amortissement économique et fiscal, - Dépréciation, provision - Subvention publique - Investissement (octroi, réception et subvention), - Enregistrements comptables associés, - Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions, - Amortissements des composants. 	<p><u>Sont exclus</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les amortissements différés, - L'actualisation des flux de trésorerie pour la détermination de la valeur actuelle, - Les conséquences comptables des divergences entre les réglementations comptables et fiscales, - Les abandons de créances, - Le traitement fiscal de l'amortissement est abordé dans le processus 3. <p><u>Sont inclus</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mesures de simplification pour les PME, - La modification du plan d'amortissement est limitée au cas de la variation de la consommation des unités d'œuvre, L'étalement de la subvention d'un bien amortissable décomposable se fera proportionnellement à la structure. <p>Pour les immobilisations amortissables, l'étude est limitée à la constatation d'une seule dépréciation et à sa conséquence sur la base amortissable de l'exercice suivant.</p>
<p>Compétences</p> <p>Analyser, traiter et enregistrer les opérations d'amortissements, de provisions, de dépréciations, de cessions et l'incidence de l'obtention d'une subvention d'investissement sur les travaux d'inventaire.</p>		<p>Résultats attendus</p> <p>Des enregistrements comptables conformes à la réglementation et aux procédures et leur contrôle, Le renseignement des éléments concernés de l'annexe, L'interprétation et structuration des données selon le modèle relationnel, Une extraction de données du PGI exacte et répondant aux besoins, L'utilisation du PGI pour effectuer le calcul des amortissements et des dépréciations, l'enregistrement des écritures d'inventaire (y compris les sorties), les contrôles et pour mettre à jour les données, Une utilisation du tableur (tris, simulation, regroupements) adaptée aux besoins de l'utilisateur (ex : amortissements, dépréciations, provisions, étalement d'une subvention).</p>